

Extrait du registre des délibérations  
Comité syndical  
Séance du mercredi 4 février 2026

**Date de convocation :** 28 janvier 2026

Séance tenue à 18 h 30 sous la Présidence de Madame Monique Sémavoine, Présidente de Valor Béarn, l'Hôtel de France à Pau

**Étaient présents :** Monique Sémavoine, Michel Cuyaubé, Pierre Casabonne, Michel Capéran, Jean-Claude Sétier, Fernand Martin, Eric Castet, Didier Rivière, Raymond Chagot, Jean-Marc Denax, Pierre Soler, Philippe Castets, Claude Fourquet, Yves Lacoste, Bernard Massignan, Evelyne Ponneau, Max Tucou, Serge Zurita, Michel Lasserre, Michel Cazet, Jean-Marc Laffitte, Antoine Brige

**Étaient représentés :** Patrick Buron par Michel Capéran, Jean-Louis Caldéroni par Didier Rivière, Victor Dudret par Jean-Marc Denax, Philippe Faure par Pierre Soler, Claude Ferrato par Monique Sémavoine,

**Étaient excusés :** Michel Bernos, Christelle Bonnemason-Carrère, Thibault Chenevière, Claude Ferrato, Jean-Pierre Lannes, Bernard Marque, Alexandre Perez, Bernard Aurisset, Pascale Durand, Jean-Louis Barban, Frédéric Ré,

**Étaient absents :** Stéphane Virto

## **PROCÈS-VERBAL**

### **0 – Approbation du procès-verbal du 17 décembre**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**La Présidente :** M. Martin ayant un léger retard, je propose que nous commençons par le point numéro 4 concernant le Débat d'Orientations Budgétaires, le temps de le laisser arriver.

### **4 – Débat sur les Orientations Budgétaires**

**M. Cuyaubé :** Le débat d'orientations budgétaires que nous ouvrons aujourd'hui est un moment important de la vie de notre Syndicat. Il s'inscrit dans un contexte particulièrement contraint, marqué par une hausse générale des charges et par des tensions économiques qui touchent l'ensemble des collectivités.

Ce débat doit nous permettre de définir ensemble les grandes lignes de notre action pour les années à venir. Il revêt d'autant plus d'importance qu'il s'agit du dernier débat d'orientation budgétaire du mandat et que le budget à venir sera le dernier de cette mandature. C'est sans doute l'un des exercices les plus complexes que nous ayons eu à conduire.

Après plus de dix années de maîtrise des charges de fonctionnement et de modération des contributions, durant lesquelles j'ai été un élu très heureux, nous arrivons aujourd'hui à un point où les contraintes économiques s'imposent à nous avec force. Je le dis simplement et avec franchise : cet exercice n'est pas facile, mais il est nécessaire.

L'inflation que nous subissons aujourd'hui se traduit très concrètement dans nos comptes. L'ensemble de nos prestataires applique les formules de révision prévues dans leurs contrats, en particulier sur les postes énergétiques. L'électricité et les carburants ont connu des hausses très significatives ces dernières années.

Au Centre de tri, la facture d'électricité est ainsi passée de 100 000 euros à 300 000 euros. Cette évolution s'explique à la fois par l'augmentation des tarifs de l'énergie et par la hausse des consommations liée à la mise en service de nouveaux équipements. À cela s'ajoute une forte augmentation des primes d'assurance. Ce sont des évolutions lourdes, difficiles à anticiper, et que l'on retrouve aujourd'hui dans de nombreuses collectivités.

Le site d'enfouissement de Précilhon présente, pour sa part, un déficit estimé à environ 1 million d'euros. La maîtrise de ce déficit constitue un enjeu majeur pour la gestion financière du syndicat dans les années à venir.

Dans ce contexte, nous vous proposons de limiter l'augmentation des contributions des collectivités adhérentes à 3 %. Il s'agit d'une décision mesurée, que nous avons souhaité la plus équilibrée possible. Cette mesure est assortie d'une augmentation de 6 % des tarifs appliqués aux clients extérieurs, les collectivités membres n'étant pas concernées par cette hausse.

Je souhaite toutefois apporter un éclairage complémentaire sur cette augmentation de 3 %. Les investissements que nous avons réalisés, notamment au centre de tri, produisent aujourd'hui des effets positifs. L'amélioration des performances de tri se traduit par une baisse du taux de refus et par une augmentation des recettes issues de la vente des matériaux. Les simulations réalisées par les services montrent que, pour les collectivités, l'impact réel de cette évolution serait simplement proche de l'inflation annoncée pour l'année à venir. Il me semblait important de partager cet élément de manière transparente.

L'année 2026 sera par ailleurs marquée par des investissements structurants majeurs pour l'avenir de notre territoire. Le plan pluriannuel d'investissements représente un montant total de 22 millions d'euros sur cinq ans.

Parmi les projets structurants, je souhaite notamment citer la création d'une nouvelle plateforme de compostage, pour un montant de 8,5 millions d'euros, qui s'inscrit pleinement dans notre volonté de renforcer la valorisation des biodéchets. Les travaux de modernisation de l'unité de valorisation énergétique arrivent également à leur terme. L'ensemble des éléments détaillés figure dans la note jointe à votre dossier.

Malgré un contexte contraint, la situation financière du syndicat demeure saine. Le ratio de désendettement s'établit à 1,62 année, ce qui nous permet d'envisager les investissements à venir avec sérénité, tout en maintenant une gestion rigoureuse.

S'agissant des ressources humaines, la masse salariale demeure globalement stable. Cette évolution s'explique notamment par la réorganisation du centre de tri à l'issue des travaux de

modernisation, avec la suppression des équipes de nuit à compter du mois de septembre. Je tiens à souligner l'engagement constant de nos 77 agents titulaires, qui assurent quotidiennement le bon fonctionnement du service public.

Ces orientations budgétaires traduisent la solidité financière de notre syndicat et sa capacité à investir pour l'avenir tout en maîtrisant ses charges de fonctionnement. Elles répondent également aux enjeux et aux besoins de notre territoire, désormais élargi.

Je vous propose à présent d'ouvrir le débat sur ces orientations budgétaires. Il s'agit bien d'un débat, et je souhaite que chacun puisse s'exprimer librement.

**La Présidente** : Avez-vous des questions sur la présentation résumée qui vient de nous être faite par le 1<sup>er</sup> Vice-Président ? Sur l'ensemble des éléments qui vous ont été exposés ? »

**M. Castets** : Ce qui est particulièrement frappant, c'est l'augmentation très forte des coûts de l'énergie, et par conséquent du coût des transports. Tout cela nous arrive de manière brutale et il faut y faire face.

**La Présidente** : Cela étant, malgré ces hausses, les efforts que nous avons engagés et que nous continuerons à soutenir restent possibles, compte tenu de la très bonne situation financière de notre Syndicat. Quand on sait que nous pourrions résorber la dette en cours en trois ans et demi, cela démontre clairement que nous disposons d'une capacité d'emprunt et d'endettement largement suffisante.

Cette situation nous permet d'avancer, de poursuivre notre modernisation et d'améliorer encore nos performances, que ce soit en matière de tri, de recyclage ou plus largement dans l'exercice de notre mission de service public. Sur ce point, il est important de redire que la situation financière du syndicat est saine et solide.

**M. Cuyaubé** : Effectivement, nous avons volontairement conservé des marges de manœuvre, notamment en matière d'investissements à venir. Cela nous permet aujourd'hui d'envisager de nouveaux projets sans mettre en difficulté l'équilibre financier du syndicat.

Nous arrivons par ailleurs quasiment au terme d'un cycle de grands investissements structurants. Avec la plateforme de déchets verts, nous aurons achevé près de quinze années d'investissements continus. Cette trajectoire explique aussi la solidité actuelle de notre situation financière.

**La Présidente** : Oui, comme cela a été dit tout à l'heure, nous allons demander un effort en matière de fiscalité. Mais cet effort ne doit pas être présenté de manière isolée. Il s'agit d'un effort mesuré, qui sera en partie compensé dans les collectivités par l'augmentation des recettes liées à de meilleures performances de tri.

Nous allons certes payer un peu plus, mais nous allons aussi gagner davantage à côté. Il est important de le souligner et de le mettre en avant, notamment si la presse venait à s'intéresser à l'augmentation des contributions. Il faut pouvoir expliquer qu'il n'y a pas seulement une hausse, mais aussi des recettes supplémentaires, qui sont le fruit des investissements réalisés par anticipation.

**M. Cuyaubé** : Oui, c'est un point essentiel. Nous ne sommes pas dans une situation de fragilité financière. Nous avons encore une capacité d'investissement importante, précisément parce que notre endettement est maîtrisé. »

**M. Soler** : Néanmoins, il faut aussi rappeler que nous sommes aujourd'hui déficitaires sur le site d'enfouissement. Mais cela s'explique aussi par le fait que les collectivités, dans leur grande majorité, ont réduit le recours à l'enfouissement.

**M. Cuyaubé** : Cela signifie qu'elles sont devenues plus vertueuses. En réalité, nous sommes en partie "punis par la vertu". Nous apportons beaucoup moins de déchets au site de Précilhon, parce que le tri s'est fortement amélioré, notamment sur les déchetteries. Des filières ont également été mises en place, y compris sous l'impulsion de l'État, ce qui a permis de réduire certains coûts.

**M. Casabonne** : Il faut aussi préciser que, lors de notre dernière réunion, nous nous sommes félicités d'avoir sur notre territoire tous ces outils, et nous serons sûrement heureux de nous en servir en cas d'éventuels événements dramatiques. Mais il va falloir se pencher sur ce déficit c'est certain. On ne peut pas laisser dériver un déficit de plusieurs millions d'euros. »

**M. Rivière** : Je partage totalement cette analyse. Il faut bien comprendre qu'il existe des vases communicants : plus on trie, moins on enfouit, ce qui est évidemment plus vertueux d'un point de vue écologique. L'enfouissement reste une solution nécessaire, mais ce n'est pas une filière qu'il faut développer. Il faut au contraire continuer à renforcer le recyclage et la valorisation énergétique.

**M. Capéran** : La TGAP sur l'enfouissement pèse également très fortement sur nos comptes. Même si le passage à l'unité de valorisation énergétique a permis une baisse de cette taxe, celle-ci a par ailleurs fortement augmenté.

**M. Castets** : Pourtant le passage à l'UVE devait garantir une baisse de la TGAP.

**La Présidente** : la taxe a fortement baissé à un moment donné. Mais elle est ensuite fortement remontée par ailleurs. Au final, nous y avons gagné, mais pas autant que ce qui avait été annoncé initialement.

**M. Setier** : Sur la TGAP, lorsque l'on atteint un rendement supérieur à 60 %, la taxe est passée de 25 euros à 15 euros la tonne, soit une baisse de 10 euros par tonne. En revanche, lorsque l'on ne parvient pas à atteindre ces niveaux de performance, la situation devient beaucoup plus problématique.

Le véritable enjeu, c'est que la TGAP appliquée à l'enfouissement atteint aujourd'hui des niveaux très élevés. Elle est appelée à passer à 70, voire 75 euros la tonne, et à continuer d'augmenter. La loi de finances de décembre 2024 prévoit d'ailleurs de nouvelles hausses, dans un contexte où les capacités d'enfouissement se réduisent fortement.

**La Présidente** : Au-delà de ces constats, il faudra également travailler sur des pistes d'économies à étudier et à mettre en œuvre dans la prochaine mandature. Il existe probablement des marges d'optimisation dans le fonctionnement du syndicat et dans les relations entre les différents EPCI adhérents.

Nous avons déjà su le faire par le passé, notamment en révisant notre politique de transport. D'autres leviers de ce type pourront être explorés, dans un esprit de coopération et d'efficacité.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Il n'y a pas de vote sur le débat d'orientation budgétaire. Nous prenons acte des échanges qui ont eu lieu. Je vous remercie pour la qualité des interventions.

Comme nous en avons convenu, et afin d'optimiser l'ordre de nos travaux en attendant l'arrivée de M. Martin, nous avons examiné ce rapport en premier. Je propose désormais de revenir à l'ordre du jour initial.

**1 – Création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité**

M. Martin fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est mis aux voix et est approuvé à l'unanimité.

**2 – Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

M. Martin fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est mis aux voix et est approuvé à l'unanimité.

**3 – Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement**

M. Martin fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est mis aux voix et est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la Présidente remercie l'ensemble des élus et lève la séance à 19h00.

0-0-0

**La Présidente**

**Le Secrétaire de séance**



**Monique SEMAVOINE**

**Michel CUYAUBE**